

# La villa Calpini Martigny

**2021**

Martigny (CH/VS)

**mandant**

Propriétaire de la villa

**missions**

Analyse territoriale

Étude de variantes de développement

Pesée d'intérêts

**équipe**

C. Giron, architecte-urbaniste

E. Imhof Favre, architecte-urbaniste

C. Pasqualini, architecte-urbaniste

A. Veuthey, géographe-urbaniste

Située sur l'axe historique de la Batiáz, dans l'hypercentre commercial de Martigny, à proximité de la Place Centrale, la villa Calpini suscite la polémique quant à son évolution. D'un côté, sa situation confirme la LAT révisée et justifie une densification de la parcelle passant par la destruction de la villa; de l'autre, la valeur patrimoniale de l'édifice implique, selon l'avis du canton, le maintien et la rénovation de celui-ci.

En effet, face à la décision de la commune d'autoriser la démolition de la Villa, le Département cantonal de la mobilité, du territoire et de l'environnement a procédé à sa mise sous protection immédiate en août 2020.

Mandaté par le propriétaire, urbaplan a élaboré une pesée d'intérêts. Celle-ci visait à prendre en compte tous les intérêts en présence et à les confronter (selon le modèle du rapport du groupe de travail dirigé par l'Office fédéral du développement territorial (ARE) de 2016).

Pour ce faire, une analyse du contexte général a été établie. 6 intérêts ont été identifiés et appréciés. Puis, une étude de potentiels d'évolution du site a été réalisée afin d'élaborer une analyse comparative entre le maintien ou la démolition de la villa d'après ces 6 intérêts. La mise en balance effectuée a eu pour but de donner les moyens à l'autorité compétente de décider en connaissance des intérêts en présence. L'expertise a été réalisée de manière objective et non influencée.

Photos de la villa Calpini et de son environnement construit (2018/1949) - extrait de l'ISOS de Martigny (1998)



